



Service des problèmes criminels
Direction générale I - Affaires juridiques

Mise en œuvre des stratégies de lutte contre la corruption en Europe du Sud-Est

(PACO IMPACT)

– Description du projet –

Titre du projet	Mise en œuvre des stratégies de lutte contre la corruption en Europe du Sud-Est (PACO IMPACT)
Zone du projet	Europe du Sud-Est : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, « ex-République yougoslave de Macédoine », (Serbie-Monténégro) ¹
Budget	1,5 million EURO
Financement	Agence suédoise de coopération pour le développement international
Mise en œuvre	Conseil de l'Europe (Service des problèmes criminels/DGI - Affaires juridiques)
Durée	24 mois (1 ^{er} mars 2004 - 28 février 2006)

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La nécessité d'aborder la corruption et la criminalité organisée comme étant un obstacle à la stabilité démocratique, à l'Etat de droit et au développement économique et social en Europe du Sud-Est a été signalée par le Conseil de l'Europe et d'autres organisations à de nombreuses reprises. Les pays de l'Europe du Sud-Est ont relevé ce défi et enregistré des progrès en adoptant des normes européennes et la législation pertinente, en adhérant à des mécanismes de surveillance internationaux (à savoir, le Groupe d'Etats contre la corruption - GRECO), en élaborant des stratégies nationales de lutte contre la corruption et en créant des services spécialisés à cette fin.

Le présent projet a pour but de soutenir les pays d'Europe du Sud-Est dans leurs efforts, et plus particulièrement dans la mise en œuvre de leurs plans et stratégies de lutte contre la corruption.

L'expérience montre que ces stratégies ont davantage de chances de réussir lorsqu'elles se composent de trois éléments étroitement interdépendants :

- l'application de la législation,
- la prévention,
- la sensibilisation du public et la participation aux efforts de lutte contre la corruption.

¹ The project area includes also Kosovo (Serbia and Montenegro), currently under the administration of UNMIK following the United Nations Security Council resolution 1244 (10 June 1999).

En ce qui concerne le présent projet, l'expérience recueillie dans le cadre du projet PACO en Albanie (depuis 2001) est d'une aide précieuse.

Le projet s'appuiera sur les évaluations menées dans le cadre de l'Initiative anti-corruption du Pacte de Stabilité (SPAI), ainsi que sur les recommandations résultant des évaluations du GRECO. Il devrait à son tour alimenter le processus de la SPAI et le GRECO. Il s'appuiera en outre sur les engagements pris par les pays de l'Europe du Sud-Est lors de la Conférence ministérielle de Londres sur la criminalité organisée (novembre 2002) et tiendra compte des mesures de lutte contre la corruption définies dans le cadre du processus de Stabilisation et d'Association.

Il importe de noter que la Commission européenne (CE) soutiendra la mise en œuvre de ces engagements, notamment par le biais du programme CARDS. En novembre 2003, la CE a confié le projet régional CARDS ayant pour objectif le renforcement des capacités policières contre la grande criminalité en Europe du Sud-Est à un consortium mené par le Conseil de l'Europe. Les projets CARDS Police et PACO IMPACT seront gérés de manière à se compléter l'un l'autre.

OBJECTIF, RESULTATS ET ACTIVITES

Objectif à long terme	Renforcer la démocratie et l'Etat de droit en Europe du Sud-Est par la prévention et le contrôle de la corruption
------------------------------	---

Objectif du projet	Contribuer à la mise en œuvre (et à l'élaboration plus détaillée) de stratégies de lutte contre la corruption dans les pays de l'Europe du Sud-Est
---------------------------	--

Résultat 1:	Stratégies de lutte contre la corruption améliorées ou développées
Activités:	<ul style="list-style-type: none">▪ Réunions de groupes de travail dans le pays, ateliers et séances de formation et conseils pour améliorer ou développer des stratégies de lutte contre la corruption et les rendre opérationnelles (y compris des repères clairs, des indicateurs, l'assignation de tâches et la recherche d'un équilibre entre l'application des lois, la prévention et la sensibilisation/participation de l'opinion publique)▪ Séminaires régionaux permettant un réexamen mutuel des stratégies de lutte contre la corruption et un échange d'expériences (pour soutenir les objectifs de la SPAI)

Résultat 2:	Mécanismes institutionnels de suivi et de gestion des stratégies de lutte contre la corruption renforcés
Activités:	<ul style="list-style-type: none">▪ Fournir des conseils relatifs aux fondements juridiques, aux tâches, à la mise en place organisationnelle et à la gestion des institutions de lutte contre la corruption▪ Proposer une formation pour le personnel et prodiguer des conseils à ces institutions▪ Fournir l'équipement de base à ces institutions (si nécessaire)▪ Faciliter l'échange d'expériences et la création de réseaux entre les institutions de lutte contre la corruption (pour soutenir les objectifs de la SPAI)

Résultat 3:	Projets de loi/amendements mis à disposition pour rendre la législation pénale sur la corruption conforme aux normes européennes
Activités:	<ul style="list-style-type: none">▪ Encourager le réexamen de la législation pénale▪ Demander des avis juridiques▪ Organiser des ateliers/séances de formation pour discuter des projets de loi à soumettre au gouvernement et les finaliser

Résultat 4: Activités pilote soutenues

- Activités:
- Dans chaque domaine du projet, soutenir la mise en œuvre d'un nombre limité d'activités ayant un impact et une priorité élevés, et qui pourraient servir d'exemple ou aider à créer une dynamique
 - Séminaires régionaux pour donner accès aux meilleures pratiques et faire connaître les expériences acquises dans différents pays.
-

Le projet, tout en tenant compte des besoins spécifiques de chaque domaine, comprendra également un fort élément d'interaction régionale, et facilitera l'échange d'expériences et la création de réseaux entre les institutions de lutte contre la corruption.

PARTENAIRES

Dans chacun des domaines du projet, les activités feront notamment participer les principales institutions homologues :

- Albanie : Groupe de suivi anti-corruption (ACMG), ministère de la Justice et Bureau du Procureur général
- Bosnie-Herzégovine : Groupe de travail sur la corruption au sein du ministère des Affaires étrangères, Cour de Bosnie-Herzégovine, Ministère public de Bosnie-Herzégovine, ministères de la Justice et procureurs au niveau des Entités
- Croatie : USKOK, ministère de la Justice et ministère de l'Intérieur
- « ex-République yougoslave de Macédoine » : Commission nationale de lutte contre la corruption, ministère de la Justice, ministère de l'Intérieur, groupes de procureurs spécialisés dans la corruption et la criminalité organisée
- Serbie : Bureau de lutte contre la corruption au sein du ministère de l'Economie et des Finances, Conseil anti-corruption, équipes de lutte contre la corruption, ministère de l'Intérieur, Ministère public
- Monténégro : Agence de lutte contre la corruption (ACA), ministère de la Justice, ministère de l'Intérieur, Ministère public
- Kosovo : Groupe interministériel du gouvernement du Kosovo contre la corruption, Bureau de bonne gouvernance auprès du Premier ministre du Kosovo, Bureau du conseiller juridique de la MINUK et Département de la Justice de la MINUK.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Le projet sera mis en œuvre par le Service des problèmes criminels de la Direction générale des Affaires juridiques du Conseil de l'Europe. Ce service sera chargé de garantir la cohérence et l'intégration aux activités d'élaboration de normes, de suivi et autres activités de coopération technique, ainsi qu'à l'Initiative anti-corruption du Pacte de Stabilité (SPAI).

Dans chaque pays, le gouvernement nommera un directeur de projet qui – en collaboration avec le principal organe officiel de lutte contre la corruption – sera le principal interlocuteur du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de ce projet.

Par ailleurs, un responsable de projet local sera recruté par le Conseil de l'Europe dans chaque pays de la région ; il aura pour tâche de soutenir les institutions homologues dans leur travail quotidien. Le projet pourra en outre compter sur l'appui des bureaux du Conseil de l'Europe de Belgrade, Podgorica, Pristina, Sarajevo, Skopje et Tirana.

Un groupe d'experts et de consultants sera également créé pour proposer des contributions à court terme au projet. Afin de renforcer les liens avec les organes de lutte contre la corruption dans d'autres pays européens et de bénéficier de leur expérience, il conviendra de chercher à coopérer avec ces organes.

CONTACT

Pour toutes informations supplémentaires, veuillez contacter :

Service des problèmes criminels/Direction générale des Affaires juridiques/Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex (France)

Tél. +33 3 8841 2354 Fax +33 3 8841 3955 Email: ardita.abdiu@coe.int

Version 25 fév. 2004